

2 mai 2019

Motion en faveur de la réalisation complète et coordonnée de la liaison transalpine : tunnel transfrontalier et voies d'accès

Les représentants de la Communauté des entreprises d'Auvergne-Rhône-Alpes - CPME, MEDEF, Chambres de Commerce et d'Industrie - rappellent que **la qualité des services de transport des personnes et des biens figure au premier rang des préoccupations des entreprises**, car elle est un élément essentiel de leur compétitivité.

Au vu de l'actualité en France et en Italie, ils tiennent à réaffirmer avec force que **la liaison transalpine internationale Lyon-Turin est un projet d'exception qui répond à un triple objectif de compétitivité économique, d'environnement et d'aménagement du territoire.**

La Transalpine permettra de favoriser les échanges, l'attractivité et le développement économique d'Auvergne-Rhône-Alpes, mais **ce projet doit être appréhendé à la bonne échelle**. La Transalpine est un élément majeur de **structuration du réseau européen de transport** ; c'est le **maillon manquant du grand corridor ferroviaire reliant la péninsule ibérique à l'Europe centrale**. Et ceci justifie le fort engagement financier de l'Union européenne dans sa réalisation.

Au-delà de son impact clef sur le **trafic ferroviaire de marchandises**, la Transalpine permettra par une **amélioration radicale des temps de parcours pour les voyageurs** de développer progressivement des synergies entre les hommes et les entreprises de part et d'autre des Alpes.

Au niveau régional, **la réalisation complète de la Transalpine – tunnel de base et accès – permettra également d'améliorer significativement les dessertes ferroviaires entre Lyon et les métropoles du sillon alpin** (Grenoble, Chambéry, Annecy). La CPME, le MEDEF et les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes rappellent que la situation actuelle n'est pas acceptable pour des pôles métropolitains de cette taille, développant entre eux d'importants échanges économiques.

Les représentants de la Communauté des entreprises notent que **la stagnation du trafic poids lourds transalpin, longtemps mise en avant par les opposants au projet de Transalpine, ne correspond pas à une réalité.** La stabilité du début des années 2010 était conjoncturelle et liée à la crise de 2009. On observe ces dernières années **une forte reprise du trafic qui confirme la nécessité de la Transalpine** : depuis 2013, la hausse du trafic poids lourds est de 18,6 % pour le tunnel du Fréjus et de 13,3 % pour le tunnel du Mont Blanc, soit près de 200 000 véhicules supplémentaires en 5 ans.

Densifier le trafic fret sur la ligne historique Dijon-Chambéry–Modane, comme le propose le projet de Loi d’Orientation des Mobilités (LOM), n’est pas une solution satisfaisante. Cette ligne ne sert qu’une partie des flux appelés à transiter par le tunnel de base et son tracé n’est pas adapté à un axe de fret massifié.

La liaison transalpine Lyon-Turin est un tout cohérent qui demande la réalisation coordonnée et simultanée du tunnel transfrontalier et de ses voies d’accès, tant côté italien que côté français.

Le projet de LOM dont l’examen législatif est en cours doit être révisé en ce sens. La CPME, le MEDEF et les CCI d’Auvergne-Rhône-Alpes se félicitent de l’amendement qui a été voté pour l’instant par le Sénat le 22 mars et qui réaffirme l’engagement de l’Etat dans la réalisation complète de la liaison ferroviaire internationale fret et voyageurs Lyon-Turin.

Comme le montre l’expérience menée côté italien, **il est possible de réduire les coûts de réalisation des accès français** de la Transalpine grâce notamment à un phasage des travaux, en ciblant en priorité les infrastructures essentielles à l’exploitation du tunnel lors de sa mise en service à l’horizon 2030.

Au-delà des accès au tunnel de base de la Transalpine, **c’est tout le réseau ferroviaire qui doit faire l’objet d’une politique cohérente et ambitieuse avec notamment le traitement du Nœud Ferroviaire Lyonnais (NFL) et la réalisation du Contournement Ferroviaire de l’Agglomération Lyonnaise (CFAL).** La Communauté des entreprises d’Auvergne-Rhône-Alpes va porter ce message lors du Débat Public sur le NFL qui a débuté le 11 avril. Il est à noter que deux réunions de ce Débat seront organisées par la Commission Permanente du Débat Public (CPDP) à la CCIR les **4 et 27 juin** prochains.

De manière générale, **les chefs d’entreprise expriment une très forte inquiétude** sur de nouveaux retard dans la réalisation de la Transalpine, a fortiori sur une remise en cause du projet dans sa globalité.

La CPME, le MEDEF et les CCI d’Auvergne-Rhône-Alpes tiennent également à se faire l’écho de **l’inquiétude particulière et immédiate des TPE-PME qui ont adapté leurs stratégies et leurs moyens pour répondre aux appels d’offres présents ou à venir du chantier.**